



Communiqué de presse de Cargo sous terrain AG

Bâle, le 20 septembre 2021

Cargo sous terrain: feu vert du Parlement

Avec la loi adoptée aujourd'hui par le Conseil national, Cargo sous terrain entame la dernière ligne droite: les deux chambres du parlement ont dit oui à la loi sur le transport souterrain de marchandises (LTSM). Seules quelques différences au niveau des détails restent encore à régler entre les conseils avant qu'elle puisse entrer en vigueur. CST bénéficie ainsi d'un élan pour accélérer la réalisation du projet.

La loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (LTSM) fournit à Cargo sous terrain (CST) la base juridique nécessaire pour concrétiser le projet dans des conditions cadres sécurisées. Comptant plus de 80 actionnaires, la CST AG se réjouit du soutien accordé par une large majorité des parlementaires à la réalisation du système logistique global à financement privé. À l'instar du Conseil des États, le Conseil national, en tant que second conseil, a adopté aujourd'hui la loi avec une large majorité et conformément aux propositions de la commission préparatoire. Certains points divergent encore de la version adoptée par le Conseil des États. Ils seront réglés dans le cadre de la procédure imminente d'élimination des divergences. CST s'attend à ce que cette procédure ait lieu rapidement.

L'entrée en vigueur prochaine de la loi permet à CST de poursuivre la planification détaillée du premier tronçon partiel reliant Härkingen-Niederbipp à Zurich jusqu'à la maturité du dossier de permis de construire. Cette loi permet également d'entamer les procédures au niveau fédéral et cantonal, nécessaires à la réalisation du projet. Il s'agit des plans sectoriels et directeurs ainsi que de la procédure d'approbation sous la direction de l'Office fédéral des transports. CST est également en contact avec les communes et les cantons qui se trouvent le long du premier tronçon afin de préparer conjointement la mise en œuvre. Le lancement des travaux du premier tronçon est prévu en 2026 et sa mise en service en 2031. Parallèlement aux travaux de planification, CST lance l'exploitation du système city-logistique à Zurich et dans d'autres villes, car il fait partie intégrante de ses prestations. Pour les transports du «dernier kilomètre» dans les villes, CST travaille en collaboration avec un grand nombre d'entreprises logistiques.

Aucun coût pour les pouvoirs publics

Selon CST, la législation adoptée par le Conseil national garantit un juste équilibre entre les intérêts des acteurs concernés (la Confédération, les cantons, les communes, les propriétaires fonciers ainsi que les actionnaires et les investisseurs de CST). CST garantit des livraisons sans émissions et climatiquement neutres; le système logistique global durable constituera à l'avenir une composante essentielle du quotidien logistique suisse et de l'approvisionnement des commerces, de l'industrie et de la population. Comme convenu à l'origine, CST ne représentera aucune charge financière pour les pouvoirs publics. Au nombre de plus de quatre-vingts, les actionnaires comptent désormais IWB, le fournisseur d'énergie, d'eau, de mobilité et de télécommunication de la région de Bâle, qui détient un siège au conseil d'administration.

Actuellement, CST procède au lancement de son système city-logistique avec des premières offres dans les villes de Zurich et de Bâle sous la marque CST. Le principe éprouvé d'«innovation collaborative» ainsi que la numérisation et la durabilité sont au cœur du développement de ce système. Peter Sutterlütli, président du conseil d'administration de CST, s'est exprimé aujourd'hui comme suit sur la décision du Conseil national: «Nous sommes reconnaissants pour la décision prise par le Conseil national aujourd'hui. C'est grâce au soutien actif du Conseil fédéral, de l'administration et maintenant aussi des organes politiques que cette étape a pu être franchie pour nos actionnaires et nos collaborateurs.»

Informations supplémentaires pour les médias:

Peter Sutterlütli, Président du conseil d'administration de CST AG
Tél. 079 300 06 79, peter.sutterlueti@cst.ch

Patrik Aellig, Communication CST AG
Tél. 078 764 13 88, patrik.aellig@cst.ch

www.cst.ch